

traditions qu'en aurait le sélectionneur d'un parc à moutons.

C'est là une vieille tradition. Il existe une circonscription à deux députés dans l'Île du Prince-Édouard depuis l'époque de la Confédération, hormis la brève période, au tournant du siècle, où l'Île du Prince-Édouard comptait cinq circonscriptions ordinaires. Les circonscriptions à deux députés, dans les Maritimes, ont un sens particulier. Dans l'Île du Prince-Édouard, toutes les circonscriptions de l'Assemblée législative sont duonominales. Les gens ont l'habitude de voter pour deux candidats. Il en est de même, à quelques nuances près, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Je ne vois guère d'inconvénient à maintenir les circonscriptions à deux députés; j'y vois, au contraire, plusieurs avantages. En maintenant celles-là et en réunissant en une seule celles de Malpèque et d'Hillsborough, qu'on veut créer, on conserverait à la circonscription de Queens son caractère non seulement duonominale mais historique. Ses limites coïncideraient, si non exactement, du moins à peu près, avec celles du comté et la circonscription renfermerait encore la ville de Charlottetown, centre historique de cette circonscription double.

En même temps, cela réglerait d'office le problème des fluctuations démographiques des circonscriptions que j'ai mentionnées lors d'une opposition antérieure. En tout cas, cela contribuerait pour beaucoup à y apporter une solution. Il faudrait peut-être faire certaines autres rectifications, mais le gros du problème serait résolu. Le problème de la désignation serait aussi partiellement réglé car, si la circonscription duonominale était maintenue, le nom de Queens serait le plus acceptable, étant donné que c'est la désignation actuelle.

Ma position est un peu difficile, monsieur l'Orateur, car j'ai fait des propositions qui répondraient aux oppositions que nous avons présentées, mais j'ignore si la Commission les acceptera, en totalité ou en partie. Par conséquent, je me couvrirai en proposant des solutions de rechange au cas où les améliorations que j'ai recommandées ne soient pas acceptées.

● (5.20 p.m.)

Je passe maintenant au cinquième paragraphe de notre opposition de caractère général qui renferme des oppositions différentes peut-être de celles des députés signataires. Je m'oppose, monsieur l'Orateur, à la méthode employée par la Commission pour diviser la

[L'hon. M. MacLean.]

moitié orientale de l'Île du Prince-Édouard en deux circonscriptions. Je m'oppose à la façon dont la division a été faite. S'il est vrai que l'on est immédiatement à l'ouest de la ville de Charlottetown, et que la population de Charlottetown serait divisée en deux parties presque égales, il ne s'ensuit pas que les méthodes utilisées par la Commission pour diviser cette moitié en deux circonscriptions électorales soient les plus logiques, il semble que la Commission a essayé de faire une circonscription à prédominance urbaine et une circonscription à prédominance rurale. Cependant, cette tentative n'a pas réussi parce que la région urbaine elle-même ne suffisait pas à constituer une circonscription électorale. Par conséquent quelques régions rurales lui ont été ajoutées.

J'aimerais signaler que la ville de Charlottetown n'est pas une région urbaine selon la définition que l'on donne d'une région urbaine ou d'une circonscription électorale urbaine au cœur de certaines grandes régions métropolitaines hautement industrialisées, et dont les intérêts communs se distinguent nettement de ceux des gens des campagnes environnantes. J'aimerais être le premier à dire qu'il y a un minimum d'intérêts communs partagés par les résidents du centre de Toronto et ceux qui vivent à 40 ou 50 milles à la campagne.

Tel n'est pas le cas à Charlottetown. Notre province n'a que des industries de production primaire. Nos principales industries sont l'agriculture, la pêche et, naturellement, le tourisme. Charlottetown est le centre de l'administration et des services publics; c'est également le centre social et culturel d'une vaste région rurale. Tout en étant urbaine, la ville a des intérêts communs avec la campagne environnante, qui se compose principalement des comtés de Queens et de Kings.

A mon sens, monsieur l'Orateur, on aurait pu répartir plus logiquement la partie occidentale de l'Île du Prince-Édouard, qui comprend les circonscriptions de Cardigan et Hillsborough. Elle aurait pu être divisée autrement. Il s'agit là d'une solution possible. Il faudrait se rappeler que la ville de Charlottetown a dernièrement été subdivisée en deux circonscriptions provinciales, l'une étant la partie est de Charlottetown et ses banlieues, l'autre, la partie ouest et ses banlieues. A mon sens, il aurait été bien plus logique de prendre l'une de ces circonscriptions provinciales. On aurait pu prendre la partie ouest de la ville et la partie du comté de Queens qui se trouve au sud de la rivière Hillsborough, plus le nombre requis de divisions de recensement qui, dans l'Île du